

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.934  
7 août 2003

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT TRENTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 7 août 2003, à 10 h 15

Président: M. Carlo TREZZA (Italie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 934<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, je tiens à faire part de notre profonde sympathie et de nos condoléances les plus sincères au Représentant permanent de l'Indonésie suite au tragique attentat terroriste perpétré contre l'hôtel Marriott, à Jakarta. Je prie l'Ambassadeur Wisnumurti de transmettre au Gouvernement indonésien les condoléances de la Conférence du désarmement.

Je voudrais à présent souhaiter une cordiale bienvenue au Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, le représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Wisnumurti, moi-même, en ma qualité de Représentant permanent de l'Italie et représentant de la présidence italienne de l'Union européenne, et le représentant de l'Ukraine, M. Mikhailo Skuratovskyi.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais faire une déclaration.

À la précédente séance plénière de la Conférence, je vous ai fait part de certaines conclusions auxquelles j'étais parvenu à l'issue des consultations que j'avais tenues ces dernières semaines.

J'ai poursuivi ces consultations cette semaine. J'ai organisé des consultations présidentielles hier et j'ai écouté avec attention les comptes rendus faits par les coordonnateurs de leurs réunions de groupe respectives. J'ai tenu des consultations avec la présidence sortante et avec la future présidence de la Conférence du désarmement, ainsi qu'avec les délégations qui ont pris la parole et apporté leur contribution aux débats de la séance plénière de la semaine dernière. J'ai aussi profité de la visite de courtoisie que j'ai rendue à des collègues pour m'entretenir avec eux des principales questions dont est saisie la Conférence. À ce jour, j'ai eu 32 rencontres de ce type, qui s'ajoutent aux 21 consultations avec les institutions, organisées par l'intermédiaire du secrétariat.

Je me suis efforcé d'examiner en profondeur la proposition des cinq Ambassadeurs, qui demeure la proposition de programme de travail la plus actuelle et la plus avancée.

Ces consultations ont confirmé ce que je pensais, à savoir que cette proposition n'avait rien de figé et que, même s'il ne fallait voir aucune hiérarchie particulière entre les sept points proposés, certains de ces points pouvaient être considérés à ce stade comme se prêtant déjà mieux à des négociations ou à un examen. Bien qu'il convienne de trouver un équilibre – du moins à long terme – entre les principaux points du programme de travail proposé, une grande majorité d'entre nous estime qu'il ne serait pas possible d'examiner tous les points simultanément. Même les délégations qui comptent beaucoup de membres estiment qu'il leur serait difficile de négocier ou d'examiner tous les sujets proposés en même temps.

Un compromis sur les questions les plus avancées semble donc nécessaire. En outre, il a été souvent dit avec force qu'aucun thème ne doit devenir l'otage d'autres questions. En effet, un couplage strict pourrait paralyser la Conférence. Soyez assurés que je continuerai à faire de

(Le Président)

mon mieux, que ce soit dans le cadre de consultations officielles ou officieuses, pour rapprocher les différents points de vue afin de relancer les travaux de la Conférence.

J'ai reçu d'autres éléments d'information de la part des deux délégations qui ont présenté conjointement, le 31 juillet, une compilation des observations et suggestions se rapportant au document de travail CD/1679. Il s'agit d'observations et de suggestions reprises des notes, documents officiels, interventions et consultations des différents membres de la Conférence. J'ai relevé avec intérêt la première réaction de la délégation russe quant au fond de la modification proposée par le Représentant permanent de la Belgique dans sa déclaration du 26 juin. D'autres délégations intéressées m'ont fait savoir que leurs capitales étudiaient cette suggestion avec intérêt. Je pense également que les informations portées à notre attention par le Représentant permanent de la Fédération de Russie concernant la notification préalable par son pays de tous les lancements prévus d'objets spatiaux – à titre de mesure de transparence et de confiance – méritent toute notre considération et celle de nos capitales.

Concrètement, je propose donc que nous continuions à travailler sur les principaux thèmes contenus dans la proposition des cinq Ambassadeurs, dans le but d'approfondir l'examen de certains sujets qui, à ce stade, se prêteraient mieux à des négociations.

Mon impression générale est que nous devons poursuivre le travail pour parvenir à un compromis sur le programme de travail et que, moyennant une certaine souplesse, il sera, petit à petit, possible d'arriver à un tel compromis.

J'ai également eu des discussions utiles concernant de nouveaux points susceptibles d'être examinés, compte tenu du fait que l'ordre du jour de la Conférence a été adopté il y a de nombreuses années et que des événements d'importance majeure se sont produits dans l'intervalle: nous ne pouvons – c'est du moins l'avis de beaucoup – nous contenter de fermer les yeux sur ces événements. Nous pourrions, en particulier, étudier la façon dont ces nouvelles réalités risquent d'influencer les diverses questions contenues dans la proposition des cinq Ambassadeurs concernant un programme de travail.

En conséquence, je reste prêt à examiner toutes suggestions ou contributions concernant des thèmes nouveaux, et particulièrement ceux qui pourraient être utiles pour parvenir à une meilleure compréhension et à une actualisation des principales questions.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Indonésie, l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous adresser nos plus sincères remerciements pour le message de compassion et les condoléances que vous avez adressés aux autorités et au peuple indonésiens au nom de tous les États membres de la Conférence du désarmement, à la suite de l'attentat qui s'est produit à Jakarta, crime particulièrement odieux que nous avons condamné avec la plus grande fermeté. Cet attentat, qui a fait des morts et des blessés non seulement indonésiens, mais aussi étrangers, ne fera que renforcer notre détermination de lutter contre le terrorisme en coopération avec la communauté internationale. Soyez assuré que je transmettrai

(M. Wisnumurti, Indonésie)

vos messages et vos condoléances à mes autorités à Jakarta et, par leur intermédiaire, au peuple indonésien. Encore merci.

Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que ma délégation vous félicite d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis persuadé que votre expérience et votre savoir-faire vous permettront de diriger avec succès les travaux de la Conférence. Soyez assuré de l'appui de la délégation indonésienne dans l'accomplissement de vos tâches.

L'Indonésie vient d'accueillir la cinquième Rencontre Asie-Europe des Ministres des affaires étrangères à Bali, les 23 et 24 juillet derniers. C'est dans le contexte de la présidence indonésienne de cette manifestation que je prends la parole, pour vous présenter brièvement un document adopté pendant la réunion et intitulé «Déclaration politique sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs». L'adoption de ce document intervient, selon nous, à point nommé, car ce texte aborde des sujets qui préoccupent à la fois l'Europe et l'Asie, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale.

Parmi les points saillants de la déclaration, les ministres des affaires étrangères ayant participé à cette rencontre soulignent l'importance de la poursuite des efforts de désarmement et de prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de même que des matières, équipements et technologies connexes, conformément aux conventions internationales pertinentes et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Dans le domaine nucléaire, les Ministres des affaires étrangères réaffirment l'importance cruciale que revêt le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et pièce maîtresse du désarmement nucléaire.

C'est dans ce même contexte que les ministres ont échangé leurs points de vue concernant l'importance de la signature et de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de même que de l'adhésion universelle à des accords de garantie conclus avec l'AIEA et, le cas échéant, à des protocoles additionnels. Parallèlement, dans les domaines chimique et biologique, les ministres sont résolus à poursuivre leurs efforts communs pour promouvoir l'universalité et la pleine application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques.

En outre, les ministres expriment leur profonde préoccupation devant la menace posée par la prolifération des missiles balistiques pouvant emporter des armes de destruction massive et ils soulignent l'importance de contrôles efficaces des exportations pour empêcher la dissémination de ces armes terribles. À cette fin, les ministres sont décidés à promouvoir le dialogue et la coopération entre les deux régions en matière de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation pacifique des technologies nucléaires, biologiques et chimiques, de manière à écarter la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Nous espérons que cette déclaration nourrira et accélérera les débats de la Conférence. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous avons transmis le document en demandant qu'il soit distribué aux membres de la Conférence en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Wisnumurti de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Qu'il sache que le document qu'il vient de nous présenter a été transmis au secrétariat et qu'il sera distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Je prends maintenant la parole en tant que représentant de la présidence italienne de l'Union européenne.

Je remercie le Représentant permanent de l'Indonésie, l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, de nous avoir présenté le document intitulé «Déclaration politique sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs», qui a été adopté à la cinquième Rencontre Asie-Europe des Ministres des affaires étrangères à Bali, le 24 juillet 2003.

Comme vous le savez, la Rencontre Asie-Europe a été instituée durant le premier semestre de l'année 1996 à Bangkok, alors que l'Italie exerçait déjà à son tour la présidence de l'Union européenne, et ce fut donc un grand honneur pour nous que de coprésider une nouvelle fois cette manifestation.

La rencontre a permis au dialogue entre l'Asie et l'Europe de franchir une étape nouvelle et importante, dans un climat d'amitié, de respect mutuel et de considération réciproque entre les deux régions géographiques. Comme l'a déclaré à Bali le Ministre italien des affaires étrangères, Franco Frattini, en sa capacité de représentant de la présidence de l'Union européenne, le dialogue entre l'Europe et l'Asie est précieux et irremplaçable et il doit se poursuivre suivant une voie précise, réellement concertée et bien définie, de sorte qu'il soit possible d'avancer rapidement vers un renforcement croissant des relations entre les deux régions.

Pour compléter la déclaration de l'Ambassadeur Wisnumurti et eu égard aux défis mondiaux examinés conjointement, permettez-moi d'appeler votre attention sur l'extrait de la déclaration qui fait état de la nécessité d'empêcher les terroristes d'acquérir ou de mettre au point des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Les Ministres des affaires étrangères ont également échangé leurs points de vue sur l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et ils ont pris note de l'adoption, en novembre 2002, du Code de conduite de La Haye visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques. Ils ont encore reconnu la nécessité d'une stratégie globale, équilibrée et non discriminatoire concernant les missiles, pour favoriser la paix et la sécurité internationales.

Les ministres ont souligné l'importance de contrôles efficaces des exportations pour prévenir la dissémination des armes de destruction massive, contrôles qui ne devraient pas, toutefois, entraver la coopération dans l'utilisation pacifique des matières, des équipements et des technologies connexes.

Parlant de nouveau en ma qualité de Président, je donne la parole au Représentant permanent de l'Ukraine, M. Mikhailo Skuratovskyi.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces fonctions et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans vos efforts.

La Conférence du désarmement a repris ses travaux après un mois d'interruption, et nous espérons que les délégations auront profité de leurs congés d'été pour prendre du repos aussi bien physique que spirituel. Dans le même temps, certaines instructions ont sans doute été actualisées.

Les déclarations faites par les ambassadeurs qui étaient sur le départ, lors de la dernière séance plénière de juin, étaient empreintes d'une certaine amertume devant l'absence de progrès dans l'examen des questions qui nous préoccupent tous. Elles reflétaient l'état d'esprit de la plupart des délégations, sinon toutes.

De toute évidence, nous devons faire le maximum pour sortir de l'actuel état de stagnation et prouver à la communauté mondiale que les délégations présentes à la Conférence ne sont pas oisives et qu'elles ne se sont pas retirées du monde derrière les portes de la salle du Conseil.

Une nouvelle ouverture vers le consensus sur un programme de travail a été tracée par notre groupe de réflexion, à savoir le groupe des cinq Ambassadeurs qui, hélas, se rétrécit, à l'heure où certains de ses membres quittent Genève au terme de leur tour de service. Nous sommes convaincus que leur départ n'est pas motivé par une perte de confiance dans cette instance.

Séance après séance, nous ne cessons d'affirmer que la Conférence est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement – c'est bien vrai, en effet, et le plein accomplissement de son mandat revêt une importance cruciale pour la sécurité et l'avenir de l'humanité.

Aujourd'hui, toutefois, alors que près de sept ans ont passé depuis l'adoption par la Conférence de son ordre du jour et que la Conférence se montre encore et toujours incapable de commencer à travailler à la mise en œuvre effective de cet ordre du jour, nous devons nous demander si nous ne sommes pas en train de chercher à démontrer les qualités uniques de la Conférence du désarmement en établissant le record futile de la plus longue période de pourparlers stériles sur la façon d'établir les mandats et organes de négociation voulus pour examiner les points particuliers de cet ordre du jour.

Ainsi, pour revenir sur la dernière tentative en date des cinq Ambassadeurs pour nous aider à nous remettre au travail, ma délégation demande instamment aux délégations concernées de réagir à cette nouvelle initiative, de prendre la parole et de faire connaître leurs positions en la matière.

La délégation ukrainienne confirme qu'elle appuie l'initiative des cinq Ambassadeurs. Nous gardons l'esprit souple, même en ce qui concerne leur récente proposition qui tend à formuler en des termes plus conciliants que ce n'est le cas dans le document CD/1693 la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, si cela peut contribuer à

(M. Skuratovskyi, Ukraine)

relancer les débats tant attendus sur ce point particulier et déboucher, nous l'espérons, sur l'ouverture de négociations. Cela dit, l'Ukraine est aussi favorable à l'idée de mettre en place un instrument international, multilatéral, non discriminatoire, vérifiable et juridiquement contraignant, qui viserait à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace.

Enfin, la délégation ukrainienne appuie sans réserve l'initiative de la délégation belge visant à faire en sorte que chaque délégation fasse connaître clairement sa position. Nous ne pensons pas que cette proposition soit contraire au règlement intérieur et suggérons par conséquent de faire en sorte que chaque nouveau président de la Conférence soit encouragé à procéder à l'«inventaire» des positions dans le résumé qu'il fera à l'issue de son mandat. Nous croyons qu'une telle démarche aiderait à stimuler nos travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Représentant permanent de l'Ukraine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, durant la séance plénière du 31 juillet dernier, j'ai abordé la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Aujourd'hui, je voudrais détailler le point de vue de la Chine concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement.

La délégation chinoise a toujours été d'avis que, compte tenu des divergences de vues concernant l'ordre de priorité des travaux de la Conférence du désarmement, il était indispensable de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties de façon complète et équilibrée et de négocier simultanément sur toutes les questions importantes, notamment celles du désarmement nucléaire, d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. C'est là la bonne façon de procéder harmonieusement vers l'adoption d'un programme de travail, et elle est parfaitement cohérente avec la nature de la Conférence du désarmement. Cela dit, nous regrettons que, jusqu'à présent, la Conférence du désarmement ait été incapable de formuler un tel programme de travail.

Pendant des années, la délégation chinoise a joué un rôle positif dans les travaux de la Conférence du désarmement, et elle est favorable à la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives et les matières fissiles. Notre position n'a pas changé. Dans le même temps, toutefois, les événements intervenus, l'évolution de la situation dans le monde et, en particulier, l'inaptitude du système juridique international actuel à empêcher la militarisation de l'espace et le développement accéléré des technologies spatiales à vocation militaire font qu'il existe un risque d'implantation d'armes dans ce milieu. Il est donc devenu nécessaire et même très urgent d'entamer des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de l'implantation d'armes dans ce milieu. La Chine a toujours affirmé que, pour empêcher les mauvaises surprises, la Conférence du désarmement devait sans tarder créer un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et négocier un instrument juridique international approprié pour empêcher la militarisation de l'espace et interdire les armes spatiales. En exprimant ce point de vue en la matière, la Chine a

(M. Hu, Chine)

pour premier objectif de permettre l'utilisation pacifique de l'espace, pour le bien de tous les pays, y compris les grandes puissances spatiales, ce qui va dans le sens des diverses résolutions consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui ont été adoptées ces dernières années par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui a valu à cette dernière la compréhension et l'appui d'une grande majorité d'États.

Depuis six ans, la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement, se trouve dans l'impossibilité de mener le moindre travail de fond. Pour débloquer la situation, la Chine a déjà fait montre d'une souplesse considérable. Ainsi, en juin 2002, elle a renoncé à insister sur un mandat de négociation pour un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et a proposé qu'un tel comité soit chargé d'étudier la question, «en vue de négocier un instrument juridique international pertinent», ainsi qu'elle l'a dit dans le document CD/1682. Alors qu'une grande majorité de délégations ont salué cette proposition, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à adopter un programme de travail correspondant sur la question.

De nombreuses autres délégations ont également consenti des efforts considérables pour aider la Conférence du désarmement à se doter d'un programme de travail et ont présenté un certain nombre de propositions constructives. Le 31 juillet 2002, à la suite de la proposition Amorim, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, a présenté au nom de cinq Ambassadeurs une initiative concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement. Le 23 janvier dernier, l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, a de nouveau présenté officiellement l'initiative au nom des cinq Ambassadeurs, en soumettant le document paru sous la cote CD/1693. Le 26 juin, toujours au nom des cinq Ambassadeurs, M. Lint a proposé une modification du mandat du comité spécial qui serait chargé de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tel que conçu par les cinq Ambassadeurs au départ, modification qui consistait à supprimer l'expression «ni préjudice» et à ajouter l'expression «y compris la possibilité de négocier un instrument juridique international pertinent». À ce stade, il convient de souligner que le mandat nouvellement modifié ne satisfait pas toujours entièrement la Chine, puisque celle-ci souhaite que soit négocié un instrument juridique international pertinent.

Pour aider la Conférence du désarmement à recommencer un travail de fond en prenant en compte les préoccupations de toutes les parties, la Chine souhaite une nouvelle fois faire preuve de souplesse. Elle accepte le mandat d'un comité spécial sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tel qu'il a été modifié et à nouveau présenté par les cinq Ambassadeurs le 26 juin, et elle est prête à s'associer à un consensus sur l'initiative des cinq Ambassadeurs concernant un programme de travail, telle qu'elle figure dans le document CD/1693, avec la nouvelle formulation proposée le 26 juin. Nous espérons que les autres parties intéressées réagiront positivement à ce geste constructif de la Chine et que la Conférence pourra ainsi commencer un travail de fond, au plus vite.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Représentant permanent de la Chine de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?  
Le Représentant de la Fédération de Russie a la parole.



M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, après la déclaration de l'Ambassadeur Hu, il m'a paru nécessaire de dire quelques mots concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement. Premièrement, je voudrais faire observer que nous serions prêts à nous joindre à un consensus sur la proposition des cinq Ambassadeurs telle qu'elle est formulée actuellement, c'est-à-dire avec les modifications apportées par l'Ambassadeur Lint. Deuxièmement, je tiens à préciser que nous préfererions naturellement un mandat de négociation sur la question de l'espace et non le simple examen que proposent les cinq Ambassadeurs. Nous pourrions aussi, bien entendu, suggérer de reformuler certaines parties de la proposition des cinq Ambassadeurs, mais nous savons à quel point il est compliqué d'harmoniser les positions des divers membres de la Conférence du désarmement concernant le programme de travail. Nous pensons que la proposition des cinq Ambassadeurs reflète l'équilibre voulu et nous espérons par conséquent qu'elle recueillera prochainement un soutien unanime.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Skotnikov de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 14 août 2003, à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 10 h 50.*

-----